



SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : snu93@snuipp.fr

Compte-rendu du groupe de travail mouvement complémentaire du 12/06/2014

Les affectations

Nous aurons **des affectations au plus tard le 23 juin** pour le groupe de travail du 1er juillet.

Vous pourrez consulter votre projet de nomination sur notre site avec votre confidentiel.

Si vous n'avez pas votre code envoyez-nous un mail avec vos nom, prénom, date de naissance et adresse.

Affectation des TRS

Suite aux modifications des regroupements provoquées l'arrivée des étudiants stagiaires (ES) le SNUipp est intervenu pour que les TRS ne soient pas trop pénalisés par cette nouvelle organisation.

La proposition de l'administration de nommer un TRS sur 2 postes en complément de deux étudiants stagiaires à mi-temps n'est pas viable à long terme pour les TRS. En effet qui va être titulaire de la classe ? Les TRS ne peuvent être titulaires de 2 classes à la fois.

Les élus du SNUipp ont proposé que le TRS nommé sur un 1/2 temps ES soit regroupé avec un mi-temps non ES (ou 2 x 25%) et que le TRS fasse les 108 h dans l'établissement principal devenant ainsi le référent de la classe.

Le service du mouvement va étudier au mieux les affectations mais en cas de difficultés n'hésitez pas à prendre contact avec les représentants du SNUipp 93.

Affectation des psychologues scolaires

Les psychologues scolaires seront affectés à titre définitif dans l'ordre suivant :

- Titulaire du DEPS sans poste (si participation au mouvement)
- M2 en poste cette année
- Sortants de stage DEPS (à titre provisoire)
- M2 1ère affectation

Remplacement

De nombreux postes de remplaçants (ZIL et BD) étant vacants, l'administration souhaitait affecter des collègues en priorité sur les postes de Brigade Départementale (BD).

Les élus du SNUipp 93 sont intervenus pour préciser qu'être ZIL (Zone d'Intervention Limitée) était pour les collègues l'assurance de ne pas faire des remplacements dans tout le département.

Le SNUipp a demandé qu'aucun poste de ZIL du bassin 1 ne reste vacant au risque de voir toutes les BD affectées prioritairement sur ce bassin.

L'administration a entendu nos arguments et affectera des collègues sur les postes de ZIL dans le bassin 1 puis sur les postes de BD.

Les 12 élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD (titulaires et suppléants)

Martine CARON, Caroline MARCHAND, Joël COUVE, Catherine DA SILVA, Nathalie BOGNINI, Sébastien LE BRAS
Stéphanie FOUILHOUX, Brigitte POMMIER, Maryse DECHATRES, Nathalie PANIER, Emilie GARCIA, Irwin CARTERON